

768

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet de rendre applicables les dispositions de la loi du 6 juin 1908 à la séparation de corps prononcée entre époux remariés après divorce. (N° 181, année 1915.)

(Nommée le 17 juin 1915.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : DE LAMARZELLE.  
2<sup>e</sup> — Félix MARTIN.  
3<sup>e</sup> — BOIVIN-CHAMPEAUX.  
4<sup>e</sup> — Alexandre BÉRARD.  
5<sup>e</sup> — Georges TROUILLOT.  
6<sup>e</sup> — LEBERT. *Secrétaire.*  
7<sup>e</sup> — LARÈRE. *Président*  
8<sup>e</sup> — SARRIEN.  
9<sup>e</sup> — Théodore GIRARD.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO



1  
Séance du 29 Juin 1911

M. Jarricot est élu Président  
M. Duron Libert Secrétaire

La Commission sur la proposition de M. Théodore  
Gouard décide d'ajourner l'examen de  
la Proposition Viollette - à une séance qui  
sera fixée par M. le Président

le Président  
J. Jarricot

le Secrétaire  
Duron Libert